

que l'autorisant à attaquer les possessions françaises du Canada. Ayant organisé une petite flotte de corsaires, celui-ci, pour son premier exploit, captura, au commencement de 1628, à l'embouchure du Saint-Laurent, une flottille française de dix-huit navires, qui amenait un certain nombre de nouveaux colons, ainsi qu'une quantité de provisions, de marchandises et de munitions. A ce moment même, le cardinal Richelieu, ému par les représentations de Champlain sur l'état misérable d'une colonie appelée à un si grand avenir, avait résolu de créer une compagnie plus puissante que celles qui avaient déjà échoué dans leur tâche. Ce fut la compagnie de la Nouvelle-France, plus généralement connue sous le nom de Compagnie des Cent-Associés. L'édit qui la constituait, dans son préambule, déplorait "la négligence lamentable de toutes les associations précédentes à remplir leurs obligations en matière de colonisation" et les nouveaux associés étaient, par leur charte, obligés, d'une manière absolument impérative, à transporter annuellement à la colonie, à partir de l'année 1628, de deux cents à trois cents colons *bona fide*, et au cours des quinze années suivantes, quatre mille personnes des deux sexes au minimum. La charte contenait d'autres clauses importantes, pourvoyant notamment au maintien d'un nombre suffisant de prêtres et religieuses pour subvenir aux besoins spirituels tant des colons que des indigènes. L'accomplissement de ces conditions donnait à la compagnie un droit de souveraineté absolue, sous l'autorité du roi de France, sur toutes les possessions françaises situées entre la Floride et les régions arctiques d'une part, et depuis Terre-Neuve aussi loin dans l'ouest qu'elle pourrait pénétrer. C'était en exécution de ce plan qu'avait été envoyée la flotte capturée par Kirke. Si celui-ci, poursuivant cet avantage, avait fait voile pour Québec il aurait pu s'en emparer immédiatement, mais il préféra l'affamer. L'année suivante il en prit possession sans lutte et y installa son frère comme gouverneur. Champlain et la plupart de ses associés retournèrent en France. En 1632, la paix fut signée et le Canada rendu à la France. La compagnie fondée par Richelieu reprit donc possession du Canada. Appauvrie par la perte du capital que représentait la flottille prise en 1628, ses efforts furent médiocres, quoique Champlain ait ramené avec lui plus de cent colons lorsqu'il rentra à Québec en 1633. Toutefois, la vie de ce grand homme touchait à sa fin et il mourut le jour de Noël 1635.

Plusieurs événements importants méritent d'être relatés ici. En 1639, deux dames distinguées, madame de la Peltrie et madame Guyard, celle-ci mieux connue sous le nom de Mère Marie de l'Incarnation, arrivèrent de France. Leur œuvre capitale est le couvent des Ursulines de Québec. En 1641, M. de Maisonneuve conduisit à Montréal un groupe de Français, qui devinrent le noyau d'une colonie strictement chrétienne. Douze ans plus tard, Sœur Marguerite Bourgeoise établissait à Montréal la Congrégation de Notre-Dame, pour l'éducation des filles. L'année 1668 est glorieuse dans les annales canadiennes, à cause d'un fait d'armes souvent comparé à la bataille des Thermopyles. Pour détourner une attaque qui menaçait Montréal, Dollard, jeune habitant de cette ville, et une vingtaine de com-



CHAMPLAIN